



Plan directeur de l'eau Le COBALI termine sa tournée de promotion !

Mont-Laurier, le 27 novembre 2019 – Un an après le dépôt de la mise à jour de la 2^e édition de son Plan directeur de l'eau (PDE), le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) est à terminer sa tournée de promotion du PDE auprès des municipalités et MRC de sa zone de gestion (couvrant les bassins versants des rivières du Lièvre, Blanche et du ruisseau Pagé). Et déjà, quelques actions concrètes prévues au plan d'action 2018-2023 se sont mises en branle pour protéger, améliorer et mettre en valeur la ressource eau!

C'est dans le cadre de dix rencontres que le COBALI a pu présenter aux élus et aux employés municipaux et des MRC le contenu du PDE, notamment les principales problématiques entourant nos lacs, nos rivières et nos milieux humides ainsi que les actions proposées pour s'y attaquer. Le secteur municipal est un acteur majeur en matière de gestion intégrée de l'eau, puisque les municipalités et les MRC possèdent le pouvoir de réglementer et d'appliquer la réglementation (notamment en matière de bande riveraine). Leur proximité avec les citoyens fait aussi qu'elles ont la capacité de les sensibiliser, notamment via les bulletins municipaux. Ces rencontres représentaient donc une étape essentielle en vue de la mise en œuvre du plan d'action.

Compte tenu de la taille du territoire à couvrir (10 079 km²), le COBALI a décidé de regrouper la trentaine de municipalités de sa zone de gestion en sous-secteurs : le nord de la rivière du Lièvre, Mont-Laurier et les environs, la rivière Kiamika, le centre de la rivière du Lièvre, la Basse-Lièvre et le secteur de la rivière Blanche. Outre l'économie de temps, cette formule a été retenue particulièrement pour faciliter la réflexion commune quant aux problématiques spécifiques à ces sous-secteurs, au-delà même des MRC d'appartenance. Puisque l'eau ne respecte évidemment pas les frontières administratives, le COBALI souhaite encourager les municipalités à travailler ensemble afin d'en faire une gestion intégrée et ainsi assurer sa qualité. À titre d'exemple : la Ville de Thurso puise son eau potable à même la rivière Blanche, mais, puisqu'elle est située à l'extérieur du bassin versant de cette rivière, elle n'a que peu de contrôle sur la qualité de celle-ci; elle dépend donc de la gestion intégrée de l'eau faite par les acteurs présents dans le bassin versant.

Pour que la tournée entière des acteurs municipaux de la zone de gestion du COBALI soit complétée, il ne reste plus que la ville de Gatineau (pour les secteurs Buckingham et Masson-Angers) et la municipalité de Lac-Sainte-Marie à rencontrer, ce qui devrait être chose faite d'ici le printemps prochain. Quant aux MRC d'Antoine-Labelle, de la Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau, elles ont déjà toutes été rencontrées individuellement au courant de l'année 2019.

Réalisation du plan d'action

Comme c'était le cas pour les précédents, ce nouveau plan d'action quinquennal nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'eau, dont les municipalités et les MRC, mais aussi les associations de riverains, les différents groupes de la communauté, les résidents, villégiateurs et plaisanciers ainsi que les acteurs économiques (secteurs forestier, agricole, récréotouristique, etc.). De son côté, le COBALI a comme rôle de faciliter et coordonner la prise en charge des 60 actions du plan d'ici son échéance en 2023.

« Le mandat que nous avons du ministère du Développement Durable et de la Lutte contre les changements climatiques est d'élaborer un PDE pour notre territoire, en concertation avec les acteurs de l'eau, explique Janie Larivière, directrice générale du COBALI. Ce document – fruit d'un vaste processus de recherche, d'analyse et de consultation – inclut un portrait et un diagnostic quant à l'état actuel de la ressource eau, ce qui permet donc de savoir comment elle se porte et d'identifier les problématiques qui guideront ensuite l'élaboration d'un plan d'action. Ce plan appartient aux acteurs de l'eau des communautés des trois bassins versants couverts par la zone de gestion du COBALI. Les actions qui y sont inscrites ne verront le jour qu'à condition qu'ils les portent et s'y engagent activement. En revanche, le COBALI est là pour les accompagner, les soutenir et travailler avec eux à la protection, l'amélioration et la mise en valeur de l'eau. »

Parmi les actions déjà réalisées depuis le lancement du plan d'action le 27 novembre 2018, mentionnons des visites en milieu agricole en collaboration avec un agronome et une inspectrice municipale de la Ville de Mont-Laurier; un projet de contrôle du myriophylle à épi au lac de l'Argile (Val-des-Bois et Notre-Dame-de-la-Salette); et l'installation d'une station de nettoyage des embarcations à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

Pour plus d'informations sur le PDE, il est possible de consulter un feuillet synthèse, simple et convivial, sur le site Web du COBALI (www.cobali.org). On y trouve également le document complet du PDE, incluant le plan d'action 2018-2023, ainsi qu'une mine d'informations sur l'eau et sa gestion intégrée.



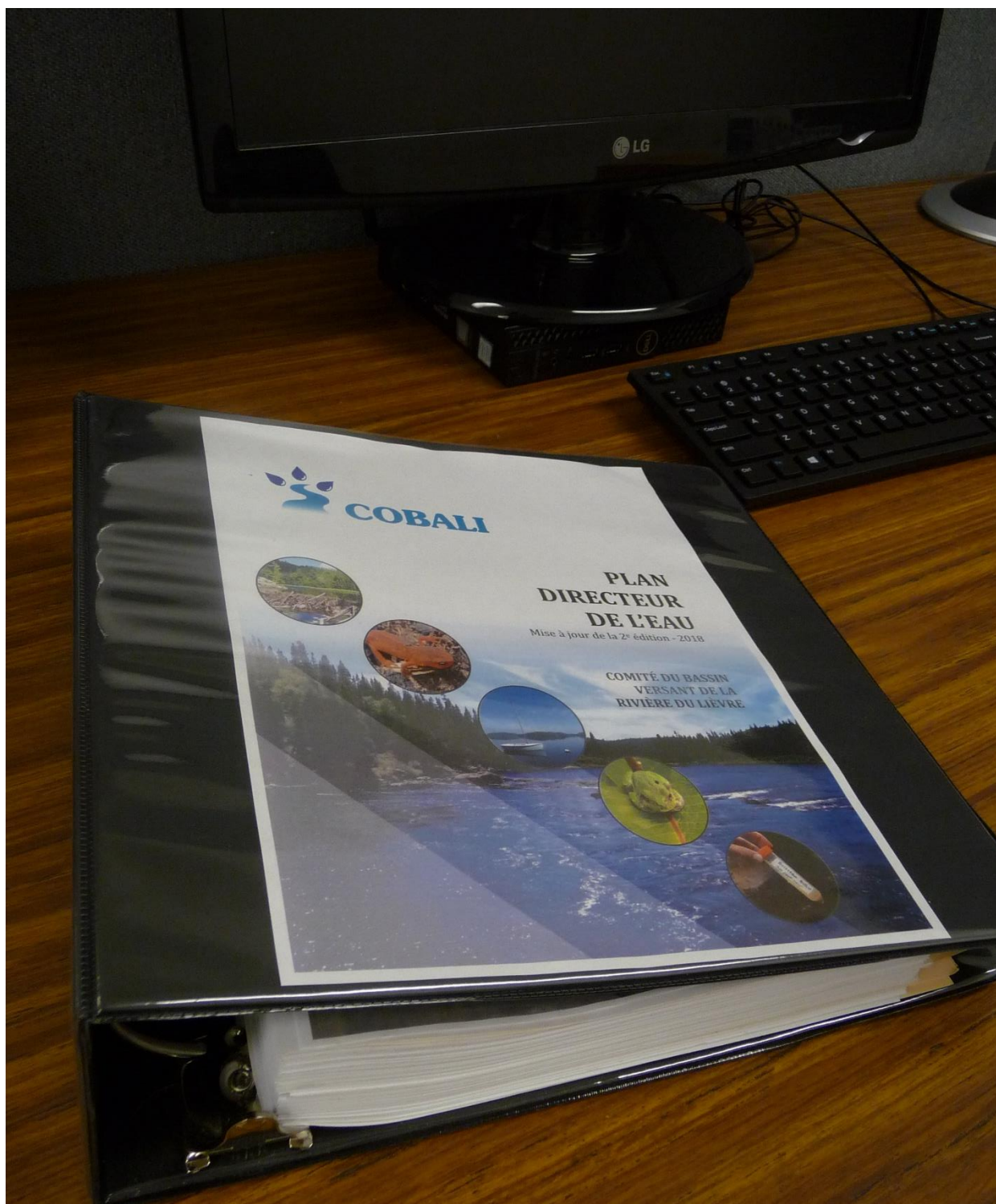
À propos du COBALI...

Le COBALI est l'un des 40 organismes de bassins versants (OBV) du Québec mandatés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour élaborer, coordonner la mise en œuvre et faire le suivi d'un plan directeur de l'eau pour sa zone de gestion. Organisme sans but lucratif créé en 2003, il est géré par un conseil d'administration représentatif des différents acteurs et utilisateurs de l'eau du territoire, agissant également comme table de concertation. La mission du COBALI est la protection, l'amélioration et la mise en valeur de la ressource eau des bassins versants des rivières du Lièvre, Blanche et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et les habitats qui y sont associés.

-30-

Source :

Caroline Collin
Responsable des communications
819 440-2422
communication@cobali.org



B.V. : Le COBALI sortait l'an dernier, le 27 novembre 2018, à l'occasion de son 15^e anniversaire, la mise à jour de la 2^e édition du Plan directeur de l'eau ainsi que le plan d'action 2018-2023 qui en découle.